
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JANVIER – 31 MARS 2000)

ALLEMAGNE

1^{er} janvier 2000 : **Nationalité.** La loi sur la nationalité entre en vigueur. Jusqu'alors, l'Allemagne était fermement attachée au *jus sanguinis*. Le nouveau texte pratique quelques brèches dans ce principe. Pour devenir Allemands, les adultes doivent désormais justifier de huit ans (et non plus quinze) de résidence, d'une bonne connaissance de la langue et de la Loi fondamentale, d'un casier judiciaire vierge de « tout délit grave ». Mais la double nationalité n'est pas possible. Ils doivent renoncer à leur nationalité d'origine. Les enfants nés sur le sol allemand de parents étrangers demeurant depuis plus de huit ans en Allemagne auront la double nationalité jusqu'à 23 ans, puis devront opter (*Libération*, 3 et 10 janvier 2000 ; *Le Monde*, 6 janvier 2000 ; *Courrier international*, 21 janvier 2000).

1^{er} janvier-31 mars 2000 : **Financement des partis politiques.** Ayant reconnu dans un entretien télévisé avoir reçu de 1,5 à 2 millions de DM (750 000 à

1 million d'euros) de dons d'origine inconnue entre 1993 et 1995 pour assurer le financement de la CDU qu'il présidait, l'ancien chancelier Helmut Kohl fait l'objet d'une information judiciaire pour avoir contrevenu à la loi sur le financement des partis politiques. Il est contraint de démissionner de la présidence d'honneur de la CDU à la suite d'une résolution du présidium du parti. 169

Les révélations se poursuivent emportant d'autres personnalités du parti. Le 16 février, Wolfgang Schäuble, qui avait succédé à Helmut Kohl à la présidence de la CDU après la défaite de 1998 (cf. *RE*, 88) démissionne à son tour, ayant admis le 10 janvier avoir touché un don en liquide d'un marchand d'armes et reconnaissant ensuite avoir à nouveau menti. Il démissionne également de la présidence du groupe parlementaire et est remplacé par Friedrich Merz, 44 ans, porte-parole pour les affaires financières, désignation confirmée le 29 février par 217 voix sur 226.

Des accusations de financement de la campagne électorale de 1994 par Elf, sur

* UMR 65-67, CECOJI, Université de Poitiers.

ordre de François Mitterrand, sont également évoquées.

Le SPD n'est pas épargné par les affaires, diverses personnalités de Rhénanie du Nord-Westphalie ayant bénéficié de largesses financées par la Westdeutsche Landesbank, ce qui atteint même le Président fédéral Johannes Rau, ancien ministre-président de ce Land.

La CDU est condamnée par le Bundestag à rembourser 41 millions de DM (21 millions d'euros) de subventions publiques. La loi prévoit, à propos de dons non déclarés, non seulement le remboursement mais une amende équivalente au double de la somme. Helmut Kohl recueille diverses contributions pour payer ce montant et va même jusqu'à hypothéquer sa maison... (*Libération*, 4, 10 au 12, 15, 17, 19, 20, 22-23 au 28 janvier, 1^{er}, 2, 16, 19-20 février, 3, 9, 10 et 29 mars 2000 ; *Le Monde*, 4, 5, 9-10, 12, 16-17 au 19, 22, 25 au 30-31 janvier, 2, 6-7, 11, 17, 18, 29 février, 5-6, 7, 11 et 15 mars 2000 ; *Frankfurter Rundschau*, 26 janvier 2000 ; *Courrier international*, 6 et 27 janvier et 3 et 24 février 2000 ; www.klip-san.com 1.3.00)

AUTRICHE

17 janvier au 4 février 2000 : **Chancelier et gouvernement**. A la suite des élections législatives du 3 octobre 1999 où l'extrême droite (Parti libéral d'Autriche, FPÖ) avait recueilli 26,91 % des voix et arrivait en seconde position devant le parti conservateur (ÖVP) (cf. *RE*, 93), il a fallu plus de quatre mois pour mettre en place un gouvernement.

Après l'échec d'un projet de reconduction de l'ancienne « grande coalition » socialistes-chrétiens conserva-

teurs, au pouvoir depuis treize ans, et d'une tentative de constitution d'un cabinet minoritaire social-démocrate présidé par le chancelier sortant Viktor Klima, en fonction depuis le 28 janvier 1997, l'Autriche se résout à la mise en place d'un gouvernement entre les conservateurs et l'extrême droite. Présidé par Wolfgang Schüssel, conservateur, il comprend, outre le chancelier, cinq ministres appartenant au parti populaire autrichien (ÖVP) et six au Parti libéral (FPÖ) et dispose d'une majorité de 104 députés sur 183.

Préalablement à son investiture, le président fédéral Thomas Klestil, hostile à Jörg Haider, avait exigé la signature d'un texte engageant les membres de la coalition à ne pas tolérer le racisme et l'antisémitisme.

De nombreuses manifestations d'hostilité à l'égard de ce nouveau gouvernement, tant en Autriche qu'au sein des pays membres de l'Union européenne, ont lieu. Ceux-ci, ainsi que les États-Unis, gèlent leurs contacts officiels avec l'Autriche. Israël rappelle son ambassadeur à Vienne. Les tristes temps de la présidence Waldheim sont revenus (*Le Figaro*, 20, 26, 27 janvier, 1^{er} au 5-6 février 2000 ; *Libération*, 20, 22-23, 25 janvier au 9, 11, 15, 18 au 22, 24 février, 1^{er}, 3, 7 et 9 mars 2000 ; *Le Monde*, 20, 22, 27 janvier au 9, 11, 15, 19 au 22, 24, 25, 29 février, 11 et 22 mars 2000 ; *Courrier international*, 27 janvier et 3 et 10 février 2000).

28 février 2000 : **Parti politique**. Jörg Haider, leader du FPÖ, qui ne participe pas au gouvernement, démissionne de façon assez surprenante de la présidence d'un parti qu'il dirigeait depuis quatorze ans, officiellement « pour ne pas entraver le travail du gouvernement ».

En fait la démission semble tactique. Il est remplacé par Susanne Riess-Passer, vice-chancelière. (*Le Figaro*, 1^{er} mars 2000 ; *Libération*, 29 février et 1^{er} mars 2000 ; *Le Monde*, 1^{er} mars 2000).

CHILI

12 décembre 1999 et 16 janvier 2000 : **Élection présidentielle**. Le premier tour de l'élection présidentielle du 12 décembre 1999 marque l'apparition

d'une bipolarisation de la vie politique chilienne. Le candidat de la Concertation de centre-gauche (coalition regroupant socialistes et démocrates-chrétiens), Ricardo Lagos Escobar, 62 ans, ancien avocat, ancien professeur d'université, ancien ministre d'Allende, recueille 47,96 % des voix. Il devance de peu son rival de droite, Joaquín Lavín Infante (47,52 %), 45 ans, membre de l'Opus Dei, économiste, maire de Las Condes, candidat de l'Alliance pour le Chili, composée de l'Union démocrate

Élection présidentielle chilienne 12 décembre 1999 et 16 janvier 2000

171

	<i>Voix</i>	<i>%</i>
<i>Premier tour</i>		
Votants	7 271 584	
Blancs	56 991	0,78
Nuls	159 465	2,19
Suffrages exprimés	7 055 128	97,03
Ricardo Lagos Escobar, Parti pour la démocratie (PPD)	3 383 339	47,96
Joaquín Lavín Infante, Union démocratique indépendante (UDI)	3 352 199	47,52
Gladys Marín Millie, Parti communiste du Chili (PCC)	225 224	3,19
Tomas Hirsch Goldschmidt, Parti humaniste (PH)	36 235	0,51
Sara María Larrain Ruiz-Tagle Arturo Frei Bolívar, Union du centre et centre progressiste (UCCP)	31 319	0,44
	26 812	0,38
<i>Deuxième tour</i>		
Votants	7 326 753	
Blancs	44 675	0,61
Nuls	103 351	1,41
Suffrages exprimés	7 178 727	97,98
Ricardo Lagos Escobar	3 683 158	51,31
Joaquín Lavín Infante	3 495 569	48,69

indépendante et du Parti de rénovation nationale, deux partis pro-Pinochet. Le candidat du parti communiste n'obtient que 3 % des voix. Les trois autres candidats, dont Arturo Frei Bolivar, le seul se réclamant de l'extrême droite, totalisent 1,32 % des suffrages.

Au deuxième tour, le socialiste l'emporte avec 51,31 % des suffrages contre 48,69 % à Joaquín Lavín. Ricardo Lagos Escobar est le premier socialiste à accéder au pouvoir depuis Salvador Allende en 1970. C'est la troisième élection présidentielle depuis la fin de la dictature militaire du général Pinochet (cf. *RE*, 53 et 69). Le nouveau président succède à Eduardo Frei Ruiz-Tagle, élu le 11 décembre 1993.

La coalition de gouvernement de centre-gauche va ainsi conforter le pouvoir qu'elle détient depuis dix ans.

(*Le Figaro*, 11-12 au 14 décembre 1999, 17 et 18 janvier 2000 ; *Libération*, 10, 13-14 décembre 1999, 17, 18, 21 janvier, 10 et 13 mars 2000 ; *Le Monde*, 11, 14 décembre 1999, 14, 16-17, 18 janvier, 7, 11 au 14 mars 2000 ; www.klipsan.com 14 décembre 1999 et 10 janvier 2000 ; www.elecciones.gov.cl).

11 janvier au 25 mars 2000 : **Responsabilité du chef de l'État**. La saga judiciaire, commencée le 16 octobre 1998 en Grande-Bretagne à l'encontre du général Augusto Pinochet Ugarte, 84 ans, pour obtenir son extradition vers l'Espagne afin d'y être jugé pour génocide, torture, terrorisme et crimes contre l'humanité, prend fin par le retour de celui-ci dans son pays (cf. *RE*, 88)

A la suite de l'arrêt de la Chambre des Lords refusant d'accorder l'immunité de souveraineté à Augusto Pinochet, le ministre de l'Intérieur britannique, Jack Straw, avait donné l'autorisation de pour-

suivre la procédure d'extradition (cf. *RE*, 90). Six mois plus tard, le 11 janvier 2000, il annonce qu'il est « enclin » à libérer l'ancien dictateur à la lumière d'un rapport médical concluant que l'ancien dictateur « n'est pas en état d'être jugé ». La Belgique et six organisations de défense des droits de l'Homme contestent la décision qui est confirmée par le juge Maurice Kay de la Haute Cour le 31 janvier. Mais, à la suite d'un nouvel appel, trois juges de cette juridiction considèrent les recours comme recevables. Le 15 février, la Haute Cour oblige Jack Straw à transmettre le contenu du dossier aux quatre États ayant demandé l'extradition. La publication inopinée de ce rapport suscite des polémiques.

Mais en dépit de protestations de plusieurs gouvernements qui ont pris connaissance de ce document, le ministre britannique confirme le 2 mars sa décision d'interrompre les procédures d'extradition vers l'Espagne, la France, la Belgique et la Suisse.

Revenu dans son pays (« Et pourtant il marche ! » [*Libération*]), le général Pinochet obtient quelques semaines plus tard du Congrès chilien le vote d'un amendement constitutionnel par 113 voix contre 27 et 3 abstentions, accordant l'immunité aux anciens présidents de la République alors que 76 plaintes ont été déposées contre lui au Chili. (*Le Figaro*, 13, 19 janvier, 1^{er}, 2, 9, 17 février, 3, 7 et 27 mars 2000 ; *Libération*, 6, 12, 13, 15-16 au 25, 27, 28, 31 janvier, 1^{er}, 8 au 10, 16, 17, 22, 23, 25 février, 2 au 4-5, 8 au 10, 12-13 et 27 mars 2000 ; *Le Monde*, 7, 13 au 16-17, 19 au 26, 28 janvier, 1^{er} au 3, 10, 11, 13-14, 17, 18, 21, 23 au 25 février, 3 au 9 et 28 mars 2000 ; *Les Petites Affiches*, n° 30, 11 février et n° 48, 8 mars 2000).

ESPAGNE

12 mars 2000 : **Élections législatives et sénatoriales**. Les élections au Congrès des députés voient la victoire historique du Parti populaire (centre-droit) du chef du gouvernement, le centriste Jose Maria Aznar au pouvoir depuis le 5 mai 1996 (cf. *RE*, 78 et 79). Son parti obtient la majorité absolue avec 183 sièges sur 350, situation sans égale depuis 1982. M. Aznar n'a plus besoin du soutien

des Catalans de Convergence et Union (CiU) de Jordi Pujol. Le Parti socialiste ouvrier espagnol est en recul, perdant 16 sièges. Les partis autonomistes maintiennent leur influence : le Parti nationaliste catalan devient la troisième force politique avec 15 députés, devançant désormais la coalition communiste (IU) qui poursuit son déclin avec une perte de 13 sièges. Elle avait pourtant conclu un pacte de gouvernement avec le parti socialiste.

Élections aux Cortès en Espagne

173

	<i>Congrès des députés</i>		<i>Sénat</i>	
Inscrits	33 039 410			
Votants	23 125 773	69,98 (- 7, 90)		
Blancs	366 137	1,58		
Nuls	156 020			
Parti populaire (PP)	10 230 345	44,54 (+5,75)	183 (+27)	127 (+15)
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	7 829 210	34,08 (-3,55)	125 (-16)	61 (-20)
Convergence et Union (Catalans)	964 990	4,20 (-0,40)	15 (-1)	8 (=)
Gauche unie (coalition communiste)	1 253 859	5,46 (-5,08)	8 (-13)	
Parti nationaliste basque (PNV)	351 816	1,53 (+0,26)	7 (+2)	6 (+2)
Coalition canarienne (CC)	243 489	1,06 (+0,18)	4 (=)	5 (+4)
Bloc nationaliste galicien (BNG)	302 726	1,32 (+0,44)	3 (+1)	
Parti andalou	205 733	0,90 (+0,36)	1 (+1)	
Armée républicaine catalane (ERC)	193 629	0,84 (+0,17)	1 (=)	
Eusko Alkartasuna (Nationalistes basques modérés)	100 570	0,44 (-0,02)	1 (=)	
Nationalistes aragonais (CHA)	75 234	0,33 (+0,13)	1 (+1)	
Gauche écologiste (IC-V)	118 846	0,52 (+0,52)		
GIL (parti du Maire de Marbella, populiste)	71 914	0,31 (+0,31)		
Verdes	69 843	0,30 (+0,30)		
Bloc-Verdes (Verts catalans)	58 441	0,25 (+0,14)		
Union valencienne	57 601	0,25 (-0,12)	0 (-1)	
Parti des indépendants de Lanzarote				1 (=)
Pacte			0 (-1)	
Total			250	208

Les élections sénatoriales confirment les résultats précédents. Le Parti populaire gagne 16 sièges auxquels il faut ajouter les 20 sénateurs désignés par les 17 communautés autonomes. Le PSOE perd en revanche 20 sénateurs et obtient 61 élus auxquels s'ajoutent 15 membres désignés par les régions. Les nationalistes catalans ont 8 élus ainsi que 3 désignés comme en 1996, le Parti nationaliste basque (PNV) 6 sénateurs élus et 2 désignés, soit un gain de 2 sièges, et la Coalition canarienne 5 élus contre 1 seul en 1996. Une autre formation canarienne, le Parti des indépendants de Lanzarote (PIL) conserve un élu.

174

Le Parti populaire devient ainsi la première force politique dans 42 des 52 circonscriptions électorales et dans 14 des 17 communautés. Seuls lui échappent l'Andalousie, la Catalogne et le Pays basque où il est tout de même en progression : + 4 sièges en Catalogne, + 2 au Pays basque. C'est peut-être encore plus un succès personnel pour Jose Maria Aznar, leader sans charisme mais qui a assuré la stabilité politique, que pour le Parti populaire.

A Madrid, le PSOE est en pleine déroute. Il a perdu 1 électeur sur 6. Son leader Joaquin Almunia, 51 ans, ancien député et ancien ministre, a annoncé sa démission, assumant l'échec de l'union de la gauche avec les communistes. Manuel Chavez, secrétaire général des socialistes d'Andalousie assure les fonctions jusqu'au prochain congrès. (*Le Figaro*, 18 janvier, 1^{er} février, 13, 14 et 18-

19 mars 2000 ; *Libération*, 20 décembre 1999, 1^{er}, 8 au 14 mars 2000 ; *Le Monde*, 19, 27 janvier, 1^{er}, 6-7, 29 février, 7, 10 12-13 au 15, 19-20 et 24 mars 2000 ; *Courrier International*, 27 janvier, 3, 16 mars 2000 ; www.mir.es/elecciones2000).

RUSSIE

26 mars 2000 : **Élection présidentielle.** Les 108 millions d'électeurs de la Fédération de Russie ont désigné leur président au suffrage universel direct afin de désigner un successeur à Boris Eltsine, démissionnaire le 31 décembre 1999 (cf. *RE*, 93). Le candidat-président par intérim, Vladimir Poutine, 47 ans, est élu dès le premier tour avec 52,94 % des suffrages ; le candidat communiste Guennadi Ziouganov obtient 29,21 % et le libéral Grigori Iavlinski est en troisième position avec seulement 5,8 %. Les huit autres candidats obtiennent moins de 3 % des voix. Pour être candidat, les postulants devaient réunir 500 000 signatures. Vladimir Poutine a utilisé pleinement la guerre en Tchétchénie pour assurer son élection. Il a obtenu 80 % des voix dans l'armée et 98 % parmi les engagés en Tchétchénie. (*Le Figaro*, 20, 21, 25, 26 au 28 mars 2000 ; *Libération*, 14, 18 janvier, 5-6, 18 février, 4-5, 22 au 28 mars 2000 ; *Le Monde*, 4, 7 janvier, 5, 6-7, 23 février, 11, 15, 19-20, 22, 24, 27 au 30 mars, 1^{er} et 6 avril 2000 ; www.rferl.org/elections/russia00report ; www.fci.ru/prez2000/default/htm).

Élection présidentielle russe

	<i>Voix</i>	<i>%</i>
Votants	75 181 071	68,74
Vladimir Poutine, président par intérim	39 740 434	52,94
Guennadi Ziouganov, Parti communiste	21 928 471	29,17
Grigori Iavlinski, Iabloko	4 351 452	5,79
Aman Touleiev, gouverneur de Kemerovo, gauche	2 217 361	2,95
Vladimir Jirinovski, Parti libéral démocrate de Russie, nationaliste	2 026 513	2,70
Konstantin Titov, gouverneur de Samara, Union des forces de droite	1 107 269	1,47
Ella Pamfilova, Mouvement pour la dignité civile	758 966	1,01
Stanislav Govoroukhine, réalisateur et acteur, député	328 723	0,44
Youri Skouratov, procureur général suspendu, anti-corruption	319 263	0,42
Alexei Podberzkine, héritage spirituel gauche	98 175	0,13
Oumar Djabrailov, homme d'affaires tchétchène	78 498	0,10
Contre tous les candidats	1 414 648	1,88